

Licence de Philosophie à distance Paris Nanterre Vademecum

A quel niveau s'inscrire (L1, L2 ou L3) ?

Un.e étudiant.e peut bien sûr s'inscrire en L1 après le bac (par le biais de Parcoursup).

Les cas de reprises d'études sont nombreux. Deux principes : 1) si l'on n'est pas sûr du niveau auquel s'inscrire, il faut faire des inscriptions différentes, à chaque niveau envisagé, car la commission pédagogique n'a pas la faculté de réorienter vers le niveau qui convient si une demande d'inscription n'y a pas été faite (l'on s'expose donc à un refus sec si l'on n'a pas pris cette précaution) ; 2) la commission est souveraine.

Il est demandé, en cas de candidatures à des niveaux multiples, de l'indiquer dans chaque lettre de candidature déposée à chaque niveau.

La commission étant souveraine, ses décisions se font au cas par cas. Cela dit, elle se donne quelques principes pour s'orienter. En prendre connaissance vous permettra d'ajuster vos demandes d'inscription :

L'inscription en L3 est accordée aux étudiant.e.s des classes préparatoires littéraires ayant obtenu leurs ECTS à l'issue de la khâgne ; elle l'est aux étudiant.e.s des classes préparatoires commerciales à l'issue d'une deuxième année validée à la condition de l'obtention de bons résultats en philosophie pendant la formation et/ou aux concours.

L'inscription en L3 est généralement accordée aux étudiant.e.s titulaire d'un CAPES ou d'une agrégation de l'une des disciplines « Lettres et Sciences Humaines » (ou d'une agrégation du supérieur en Droit ou Sciences politiques).

Exceptionnellement, l'inscription en L3 peut être accordée à des étudiant.e.s ayant validé un M2 (voire un M1 dans l'hypothèse d'un dossier pluridisciplinaire extrêmement solide en Humanités) dans l'une de ces disciplines, voire dans des disciplines scientifiques, ou des formations de sciences sociales, ou encore titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un doctorat. Il revient alors à l'étudiant.e de démontrer précisément dans sa lettre de candidature qu'il ou elle a suivi et validé de manière régulière et significative durant ses études des enseignements de philosophie et/ou dans des domaines connexes (histoire des idées, « théorie », épistémologie, esthétique,...). Dans tous les cas, le souci d'une formation approfondie peut conduire à privilégier une inscription en L2.

L'inscription en L2 est accordée à toute personne ayant validé un M1 (voire une L3 dans l'hypothèse d'un dossier pluridisciplinaire extrêmement solide en Humanités) dans une discipline relevant des Lettres et Sciences Humaines, des Sciences Juridiques et Politiques, des Sciences Sociales ; mais aussi à toute personne ayant validé un niveau d'étude équivalent dans une formation d'ingénieur ou de Sciences Exactes, dans la mesure où il sera démontré dans la

lettre de candidature qu'ont été étudiées de manière significative des disciplines supposant l'acquisition d'une culture générale et la pratique d'exercices de rédaction en langue française (dissertation, commentaire, essai...).

L'inscription en L2 sera accordée à l'issue d'une première année de classe préparatoire littéraire validée, à l'issue d'une première année de classe préparatoire commerciale validée à la condition de l'obtention de bons résultats en philosophie, voire à l'issue d'une première année de classe préparatoire scientifique à la condition de l'obtention de bons résultats en « français ».

Dans tous les autres cas, l'inscription en L1 est recommandée.

Ce document rassemble les informations disponibles à ce jour et sous réserve de modifications. Il ne s'agit nullement d'un document contractuel.

Les commissions pédagogiques et les règlements administratifs demeurent souverains et l'on ne saurait arguer du contenu de ce document pour invalider ou contester leurs décisions.